

## Prud'homales: une étape de plus dans l'offensive « sociale » du FN

### Edito

Les résultats des élections prud'homales n'ont pas bouleversé le paysage syndical français. Les rapports de force entre le grandes centrales ne sont pas sensiblement modifiés.

Mais cet immobilisme n'est qu'apparent. Deux données assombrissent ce tableau par trop serein.

D'abord le taux de participation ne cesse de baisser. Déjà faible lors des précédentes consultations, il est, en 1997, au niveau le plus bas : de 40,37 % en 1992 il passe à 34,40 % en 1997.

Si les explications « classiques » que donnent les syndicats restent pertinentes, mais partielles -niveau de chômage, obstruction du patronat dans certaines entreprises, notamment moyennes et petites, mauvaise information des salariés...

La poursuite de l'érosion de la participation à cette consultation est problématique et donne des idées à ceux qui rêvent de supprimer purement et simplement l'élection directe des juges prud'homaux. Le deuxième fait nouveau dans ces élections est la présence pour la première fois de listes ouvertement liées à un parti fasciste. La cFNt, Coordination Française Nationale des Travailleurs, ne cherche pas à masquer ses liens avec le parti de Le Pen -bien au contraire- elle le revendique jusque dans la typographie, persuadée que cela confère plus d'avantages que d'inconvénients...

Le FN, à travers ce pseudopode, a-t-il gagné son pari ?

Sans surestimer les résultats qu'obtiennent les listes cFNt : 5,91 % en moyenne (là où des listes cFNt étaient présentées) pour 132 listes dans 34 départements (voir tableau p. 4), il faut bien parier néanmoins un premier succès pour les fascistes sur au moins deux plans -Le nombre de listes présentées : toutes les sections sont touchées : 36 listes dans l'industrie, 36 dans le commerce, 6 dans l'agriculture, 32 dans les divers, 22 dans l'encadrement. Un tiers des départements est couvert. Pour une structure créée pour la circonstance (et dont plusieurs listes ont été invalidées avant les élections grâce à l'action juridique des syndicats), il s'agit là d'un premier résultat non négligeable. Même si au plan national la cFNt fait moins de 2%, elle réalise

6,33% et 6,31% dans les sections du commerce et de l'industrie où elle se présente. Les 18 élus de la cFNt (6 dans l'industrie, 9 dans le commerce, 2 dans les divers et 1 dans l'encadrement) sont un résultat modeste mais il faut toutefois noter que dans 3 départements : le 78 (Mantes la Jolie), le 69 (Villefranche sur Saône) et le 13 (Salon de Provence), la cFNt dépasse les 10 % des suffrages exprimés sans avoir pour autant d'élus.

Par ailleurs, leurs élus sont généralement dans les départements (Rhône, Hérault, Bouches du Rhône, Alpes Maritimes) où l'offensive « sociale » du FN a déjà été visible durant l'année 1997 -notamment dans le secteur public et des transports. Remarquons aussi l'inquiétante « percée » dans le Val de Marne (2 élus) et l'Aube (2 élus).

La bataille juridique continue après les élections et un certain nombre de listes et d'élus peuvent encore être invalidés. Ces actions en justice, quoique aléatoires, sont bien sûr nécessaires et nous les soutenons. Mais elles ne sauraient résumer l'action syndicale contre les idées du Front national et ses tentatives d'implantation dans le monde du travail. Après les législatives de 1997 et avant les régionales et cantonales de 1998, ces élections prud'homales résonnent comme une nouvelle sonnette d'alarme. Le syndicalisme dans sa diversité a commencé à réagir à la progression des idées fascistes dans les milieux populaires. La volonté du FN de transformer ces idées en force organisée est maintenant claire pour tout le monde. Les résultats de la cFNt noyés dans la colonne « divers » des résultats officiels ne sont pas pour autant plus rassurants. Il est de la responsabilité de tous les syndicalistes de prendre la question du FN à bras le corps, de provoquer les débats et de susciter les réponses adéquates. ISA avec ses moyens propres et en collaboration avec toutes les structures syndicales qui le souhaiteront y contribuera pour sa part.

### Et dans le collège employeurs...

Le FN, sous l'étiquette FNEML (Fédération Nationale Entreprises Modernes et Libertés), a remporté 4 sièges au conseil prud'homal d'Avignon, 3 dans la section commerce et 1 dans les

divers. Dans la Meuse, au conseil de Verdun, c'est sous le nom de « Patrons Indépendants » que des candidats raflent 2 sièges sur 4 avec 42 % des voix. Ces deux élus s'étaient déjà présentés sur des listes proches du FN aux dernières élections à la CCI.

### Rencontre annuelle d'ISA

La commission syndicale de Ras l'front, après les élections prud'homales et avant les régionales et cantonales, invite les abonnés et lecteurs de son bulletin ISA à une rencontre nationale : samedi 28 février 1998

de 10 h à 19 h

dans les locaux du SNUI

80-82 rue de Montreuil

75011 Paris

Métro Nation ou Boulets-Montreuil

A l'ordre du jour :

renforcement des ripostes syndicales et associatives face aux avancées du fascisme

développement de l'outil ISA

Venez nombreux

### Les maux de la cFNt

La propagande de la cFNt pour les Prud'homales ne fait pas dans la dentelle...

Le tract « programme » : « Des élus cFNt pour vous d'abord » annonce la couleur en trois points : « Pour la défense des salariés contre la mondialisation », « Pour le droit du travail français », « Pour la liberté syndicale ». Face à la mondialisation de l'économie la cFNt prétend défendre les salariés contre « les licenciements abusifs, les restructurations sauvages et les délocalisations d'emplois ». Il s'agirait là de « solidarité nationale ».

Face à la précarité elle prétend oeuvrer pour « la dignité des salariés dans leur travail » et « le respect du droit du travail français ».

Ainsi donc la boucle est bouclée. De la défense des salariés on passe à la « solidarité nationale et au droit du travail français » -comprenez pour les français. Ce tour de passe-passe est habituel du fascisme : sous prétexte de les défendre, il oppose les travailleurs entre eux; la référence à la solidarité nationale où se mêlent patrons et ouvriers français

s'opposant à la solidarité de tous les travailleurs face à leurs exploitants.

Le dernier volet est bien sûr décisif dans ce programme: « Pour la liberté syndicale », contre le « monopole syndical », tel est l'axe de la dénonciation des autres syndicats qui bénéficieraient d'un « monopole » scandaleux.

S'appuyant sur la faible représentativité des syndicats -au demeurant réelle- la cFNt annonce une « rénovation syndicale qui assure la représentativité des salariés » et « une grande opération mains propres dans le monde syndical actuel ». La dénonciation des autres syndicats « plus préoccupés par la défense de leurs privilèges que des intérêts des travailleurs » est donc la pierre de touche de cette offensive visant à implanter un véritable syndicat fasciste dans le monde du travail. La cFNt la poursuivra à coup sur après les élections prud'homales car il s'agit d'un enjeu très important pour le projet fasciste du parti de Le Pen et Mégret.

## **Le monde du travail toujours la cible du FN**

Extrait de Ras l'front 69 Rhône n°7 Décembre 97 - Janvier 98

Après avoir auto-proclamé une « Union Départementale Force Nationale » (sigle utilisé pour les pseudo-syndicats FN, ndlr), le FN a réussi à constituer une liste dans le collège des salariés (industrie, commerce, agriculture, encadrement, divers); ceci dans presque toutes les sections des trois conseils prud'hommes du Rhône (Lyon, Villefranche, Givors). En tout pas moins de 144 noms.

Sa campagne : « imposer par les urnes la liberté syndicale » ! Ce qui signifie contourner l'interdiction (sauf aux TCL-Transports en Commun Lyonnais) de toutes les pseudo-structures syndicales FN, interdiction obtenue grâce à la riposte juridique menée par les syndicats. Les Prud'homales représentent donc un enjeu central pour les fascistes, car ils ne manqueront pas de tirer de leur score une légitimité pour relancer leur offensive dans les entreprises et les services publics. On imagine aussi ce que pourrait être leur influence sur les jugements des conflits entre salariés et employeurs du privé, quand on sait les discriminations que prône le FN et sa conception patronale du droit du travail. (...) Leur liste aux Prud'homales s'intitule Coordination Française Nationale des Travailleurs, pour faire croire à un sigle de confédération syndicale, mais avec les initiales FN au milieu, donnant cFNt... Souhaitons que les syndicats, qui ont engagé une démarche juridique pour faire invalider les fascistes, malheureusement sans succès (pas d'invalidation avant les élections, ndlr), engagent une dénonciation de fond sur le danger qu'ils représentent. (...)

## **Adresse pour joindre la cFNt**

Il s'agit d'une adresse privée d'un responsable FN. A la fin de ses professions de foi, la cFNt donnait un bulletin de réponse pour les personnes qui souhai-

taient la contacter. Or, l'adresse à laquelle devaient être envoyés ces bulletins, correspond à l'adresse privée d'un responsable du FN, Thierry Bouzard ; il n'y a pas d'ambiguïté possible, car il s'agit de celle de sa maison individuelle. Bouzard est secrétaire général de l'association « La ligue pour la vie », créée par le FN pour coordonner le militantisme anti-IVG. Il est par ailleurs conseiller municipal à Saint-Maur (Val de Marne), et fut tête de liste FN dans cette ville lors des dernières municipales. Il est de sensibilité païenne, ancien rédacteur d'une revue proche de la nouvelle droite, « Sol invictus », et sa boîte aux lettres sert aussi pour la correspondance avec des sociétés toutes aussi confidentielles, « Spartia » et « Homo Europeus ».

## **« La percée de la CFNT » Selon National Hebdo (NH n°700)**

Dans son édition du 18 décembre 1997, National Hebdo traite des résultats des élections prud'homales. L'hebdomadaire frontiste explique qu'un « coup de théâtre » a eu lieu le 6 novembre dernier dans le « petit monde politico-syndical » avec le dépôt de 206 listes de la cFNt, et ajoute hypocritement qu'elle « serait... proche du Front National ».

Il insiste sur le fait qu'il était trop tard pour « donner un tour de vis supplémentaire et réduire encore un peu plus les libertés dans notre pays », malgré les indignations de « Madame Notat et Messieurs Blondel et Viannet ».

Après avoir dénoncé le harcèlement judiciaire contre les listes cFNt, les jugements rendus en invalidant 57 -avec une prime pour le tribunal d'instance de Bobigny considéré comme le « plus stalinien »-, les « magouilles et tripatouillages le jour des élections », National Hebdo analyse les résultats de ces élections. Pour cet hebdomadaire il y a deux enseignements à tirer de ces élections. Le premier est que le fort taux d'abstention prouve que « nos compatriotes ne se reconnaissent plus dans le système et ses représentants ». De plus, « ce mauvais résultat remet en cause ce système créé au lendemain de la seconde guerre mondiale et qui, aujourd'hui, ne répond ni aux attentes réelles des français, ni aux enjeux (...) avec le défi de la mondialisation. Le véritable problème est que les rentiers du système (...) empêchent la nécessaire rénovation du monde professionnel et syndical. (...) La bande des Cinq (CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC) fait tout pour empêcher l'émergence de forces syndicales nouvelles, trop attachée à défendre ses privilèges et sa gamelle ».

Le deuxième enseignement porte sur les résultats obtenus par les listes cFNt, National Hebdo souligne « l'excellent et prometteur score réalisé par les listes de la cFNt : une moyenne de 7% où elles étaient présentes et 18 élus dont 7 rien que pour le Rhône ». D'autre part, « la cFNt était quasiment toujours devant les listes de la CFTC et de la CGC. C'est-à-dire deux syndicats officiels et déclarés représentatifs ». Et NH d'indiquer

que « la cFNt va certainement demander (...) à être déclarée représentative par le ministère afin de pouvoir se présenter à toutes les élections professionnelles. La cFNt est aujourd'hui la quatrième force en présence ».

Et NH de conclure que « cette percée aux prud'homales marque une étape décisive dans la conquête du pouvoir par les nationaux ».

## **La bataille juridique contre la cFNt**

La cFNt présente dans 60 départements, en tout 206 listes portant cette étiquette ! A partir de cet inquiétant constat, le Syndicat des Avocats de France SAF, réuni en congrès à Créteil, a rédigé, à partir d'un dossier très complet constitué par le secteur Droits et Libertés de la CGT et comprenant entre autres un extrait d'ISA, une requête type permettant un recours auprès des tribunaux en vue de faire interdire les listes cFNt.

Selon cette requête, les listes cFNt sont contestables sur trois aspects : -les conditions d'éligibilité des candidats : il s'agit de faire vérifier par le juge le respect des conditions de forme, la régularité dite « externe » ; -la validité ou « régularité interne », c'est-à-dire les conditions de fond: ces listes sont contestables pour plusieurs raisons : la cFNt est une émanation directe du Front National, parti politique -la requête s'appuie sur les déclarations des dirigeants du FN, les documents émis par les instances régionales ou locales du FN; l'objet de la cFNt -la « défense des intérêts moraux et matériels du monde du travail français »- et plus largement la préférence nationale prônée par le FN sont contraires aux principes de la République Française, à sa constitution et à la convention européenne des droits de l'homme -les juges ainsi élus ne pourraient faire preuve d'impartialité et seraient soumis à un « mandat impératif » interdit par la loi-; le respect de la parité, une même organisation ne pouvant présenter des candidats dans les deux collèges, employeurs et salariés : en fait cet argument n'a pas été utilisé puisque les candidats FN du collège employeurs ont repris en général l'étiquette FNEML (Fédération Nationale Entreprises Modernes et Libertés), la même que pour les élections aux chambres de commerce. L'Hebdo de la CGT daté du 7-13 novembre 1997, dans un article intitulé « Faire annuler les listes FN », donne le mode d'emploi pour les recours à effectuer : aspects pratiques et arguments.

Partout où des listes cFNt étaient présentes, des procédures juridiques ont donc été engagées pour les invalider, à l'initiative d'un ou plusieurs syndicats. 57 annulations ont été prononcées par les Tribunaux d'instance dont 21 pour des raisons de fond.

Certains de ces jugements ont bien sûr été contestés, soit par le FN, soit par les syndicats. La cour de cassation -en la

matière, il n'y a pas d'appel possible - a donc été saisie. Le 2 décembre, la cour de cassation a décidé... qu'elle ne pouvait rien décider, plus exactement que les pourvois étaient irrecevables et donc que des recours devraient être à nouveau engagés après les élections ! Les listes cFNt déclarées irrégulières en première instance le sont donc restées, les listes « régulières » aussi... Pourquoi cette décision, et pourquoi les juges des Tribunaux d'instance n'ont-ils pas tous décidé de la même manière ?

### **L'ambiguïté du Code du travail -R 513-38 contre R 513-108...**

L'article R 513-38 du Code du travail précise: « La régularité des listes peut être contestée dans un délai de trois jours à partir de la publication (des listes de candidatures ndlr)... ». Il concerne le contentieux pré-électoral.

L'article R 513-108 concerne lui les contestations après le scrutin : « Dans les huit jours de l'affichage des résultats prévu à l'article R 513-106, tout électeur et tout éligible peuvent contester la régularité des listes, l'éligibilité d'un candidat, l'éligibilité ou l'élection d'un élu et la régularité des opérations électorales... » Les textes ne précisent pas de quelle régularité il est question, interne et/ou externe. Mais en matière d'élection politique, seule la régularité externe peut être contestée avant les élections, par souci de respect de la démocratie sans doute. Et les décisions prises ne sont susceptibles d'aucun recours.

Certains juges (Chambéry, Niort entre autres) ont donc interprété le texte dans un sens restrictif, n'acceptant de statuer que sur les conditions de forme des listes cFNt. Et la cour de cassation est allée dans le même sens, avec une interprétation restrictive du code du travail : le pourvoi en cassation est prévu explicitement pour le contentieux post-électoral, pas pour les décisions prises avant les élections.

D'autres tribunaux d'instance au contraire (Le Havre, Bobigny, Bourgoin-Jallieu...), ont constaté l'imprécision des textes et se sont donc prononcés sur la régularité externe et interne. Dans ces cas, les listes cFNt ont été déclarées irrégulières sur la base des arguments développés plus haut.

### **Et maintenant ?**

A la suite de contestations déposées par les syndicats, des élections de candidats cFNt ont déjà été invalidées, comme à Nice, Créteil ou Montpellier -pour des raisons de fond. On peut supposer que pour chaque décision, il y aura pourvoi en cassation, de la part de ceux qui n'auront pas été satisfaits, syndicats ou cFNt. En attendant, « les conseillers prud'hommes proclamés élus demeurent en fonction jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur les recours » (arti-

cle R 513-109 du code du travail)... Une riposte au-delà du champ juridique est donc plus que jamais nécessaire.

### **Réactions syndicales**

Avant les élections prud'homales, les syndicats ont expliqué aux salariés des dangers de la présence des listes cFNt. Dans un tract, la CGT de l'Isère « monte au front » : parce que la cFNt veut « faire des conseils de prud'hommes un lieu de discrimination », et que « permettre aux listes émanant du FN de se présenter aux conseils de prud'hommes serait une négation de l'indépendance syndicale ». Elle se félicite des annulations gagnées devant le tribunal de Bourgoin-Jallieu.

La CGT Peugeot Sochaux rappelle que « la liste cFNt se réclame clairement de la préférence d'une race sur une autre » et que « l'idéologie du FN est incompatible avec la justice prud'homale ».

La CFDT déclare dans l'Est Républicain du 14/11/97 : « Il est grave qu'une force politique puisse ainsi s'afficher et utiliser les Prud'hommes comme tremplin pour atteindre un objectif politique. (...) L'existence même de ces listes met en péril l'institution prud'homale ». Le représentant de la CFDT rappelle la démarche engagée par les cinq confédérations auprès du ministère du travail et affirme « la situation ainsi créée renforce la détermination de la CFDT à mener sa campagne d'explication sur les enjeux de cette élection ».

L'Union locale CGT du Doubs dans Le Pays du 13/11/97, déclare : « Ce programme (de la cFNt, ndlr) est contraire aux règles de la démocratie sociale, à l'ordre public social (...) Nous ne pouvons tolérer ce genre de pratique (...). Nous déclarons la guerre au racisme, à la démagogie ».

A l'initiative du collectif Ras l'front, une réunion publique a eu lieu à Nancy le 5 décembre sur le thème « Salariés et syndicats contre le FN » animée par des syndicalistes.

### **Hier les menaces, aujourd'hui les actes**

Des agressions récentes contre des grévistes et contre des locaux syndicaux nous montrent que derrière la rhétorique de la violence du Front National, se cachent (à peine) un DPS armé et des élus dangereux.

A Vitrolles, le maire adjoint, Gilles Lacroix et deux employés municipaux ont été mis en examen le 12 décembre 1997 pour « complicité de violence en réunion » et « complicité de destruction de biens ». Ils sont accusés d'avoir participé, dans la nuit du 4 no-

vembre 1997, au commando qui a attaqué, à coups de battes de base-ball, le piquet de routiers grévistes.

Au moment de l'attaque, des camions d'une société de transports vitrollaise, la TFE, forçaient le barrage en prenant une bretelle d'autoroute à contresens.

Pure coïncidence ? Non, « machination politico-policière » dira la mairie mise en cause.

En fait, il y a bien eu « machination », puisqu'il semble que le commando comptait faire porter la responsabilité des violences sur une société de gardiennage convoquée par la TFE. Les gardiens n'ont rien vu de la bagarre; par contre Gilles Lacroix a été formellement reconnu comme organisateur du commando.

Le FN, parce qu'il détient une mairie se croit tout permis. De la préférence nationale et familiale à la préférence patronale, il reste donc violemment opposé au droit de grève et montre son vrai visage antisocial (alors même qu'il présente son satellite aux prud'homales!). Le Pen qualifiait en décembre 95, la grève de moyen « archaïque et ruineux » de régler les conflits. Ruineux pour les patrons bien sûr.

Trois semaines plus tard, en Savoie, c'est déjà « la grande opération « mains propres » dans le monde syndical », annoncée dans les tracts de la cFNt, qui commence : dans la nuit du 27 au 28 novembre, l'Union Locale CGT d'Albertville et celle d'Ugine sont saccagées. « La signature du Front National est évidente » selon le communiqué de l'UD CGT de Savoie. Rappelons que la CGT avait appelé avec le Comité de Liaison et d'initiatives contre le racisme, la xénophobie et le fascisme (le CLIC) à manifester à Annecy le 28 novembre contre la venue de Le Pen et « contre l'opération de récupération des maquis des Grièras ». Le DPS était évidemment présent dans la région à ce moment là.

De plus la CGT avec d'autres syndicats menait bataille contre les listes cFNt. De telles attaques contre des locaux syndicaux soulignent, s'il en était encore besoin, la filiation du FN avec les factions d'extrême-droite des années 30. Nous avons, avec ces deux affaires, l'illustration que le FN a les moyens de son discours de haine et de terreur. Et qu'il faut prendre la menace au sérieux.

**La commission syndicale de RLF assure de sa solidarité l'UD CGT de Savoie et appelle, avec elle, tous les syndicats et organisations antifascistes et antiracistes à prendre fermement position contre ces opérations d'intimidation ; il faut informer le plus largement possible de ces violences**

## ELECTIONS PRUD'HOMALES 1997

## LISTES CFNT: RESULTATS LES PLUS SIGNIFICATIFS

## LISTES CFNT AYANT OBTENU DES ELUS AVEC MOINS DE 8% DES SUFFRAGES EXPRIMES

DPT	CONSEIL	SECTION	NBRE SIEGES	INS-CRITS	VOTANTS	% VOTE	EXPRI-MES	CFNT		
								VOIX	%	ELUS
69	LYON	ENCADREMENT		52324	16420	31%	15969	803	5,03%	1
94	CRETEIL	COMMERCE	21	93441	22673	24%	22057	1234	5,59%	1
94	CRETEIL	INDUSTRIE	19	46891	16959	36%	16537	995	6,02%	1
69	LYON	DIVERS		96437	20535	21%	20106	1249	6,21%	1
34	MONTPELLIER	INDUSTRIE	13	16031	4912	31%	4792	352	7,35%	1
13	MARTIGUES	INDUSTRIE	11	26317	13691	52%	13451	1041	7,74%	1
69	LYON	INDUSTRIE		93628	38282	41%	37313	2886	7,73%	2

## LISTES CFNT AYANT OBTENU ENTRE 8% ET 10% DES SUFFRAGES EXPRIMES

DPT	CONSEIL	SECTION	NBRE SIEGES	INS-CRITS	VOTANTS	% VOTE	EXPRI-MES	CFNT		
								VOIX	%	ELUS
27	EVREUX	DIVERS		15930	4530	28%	4341	350	8,06%	0
74	ANNEMASSE	COMMERCE		9539	1825	19%	1761	143	8,12%	0
10	TROYES	INDUSTRIE	10	25806	12639	49%	12108	987	8,15%	1
45	MONTARGIS	INDUSTRIE		16984	8731	51%	8288	676	8,16%	0
06	NICE	DIVERS	10	23990	6659	28%	6518	533	8,18%	1
41	BLOIS	COMMERCE		16191	5163	32%	4872	400	8,21%	0
51	EPERNAY	COMMERCE		5629	1583	28%	1498	123	8,21%	0
69	VILLEFRANCHE/SAONE	INDUSTRIE		16028	6362	40%	6060	499	8,23%	0
26	ROMANS	COMMERCE		5750	1447	25%	1393	115	8,26%	0
27	BERNAY	DIVERS		6390	1744	27%	1646	136	8,26%	0
10	TROYES	DIVERS		14843	4134	28%	3937	328	8,33%	0
41	ROMORANTIN	COMMERCE		3954	1130	29%	1067	89	8,34%	0
13	SALON DE PROVENCE	DIVERS		4282	1473	34%	1425	119	8,35%	0
13	MARTIGUES	DIVERS		14383	4596	32%	4470	378	8,46%	0
34	MONTPELLIER	COMMERCE	18	34547	8064	23%	7731	663	8,58%	1
13	MARTIGUES	COMMERCE	12	24402	7733	32%	7566	664	8,78%	1
10	TROYES	COMMERCE	9	17095	4371	26%	4192	369	8,80%	1
28	DREUX	INDUSTRIE		13376	6179	46%	5906	533	9,02%	0
26	ROMANS	INDUSTRIE		8519	4042	47%	3875	352	9,08%	0
27	EVREUX	INDUSTRIE		21286	10455	49%	9960	912	9,16%	0
69	LYON	COMMERCE		104278	24574	24%	23873	2277	9,54%	3
27	EVREUX	COMMERCE		14833	3917	26%	3773	370	9,81%	0
06	NICE	COMMERCE	18	35586	8695	24%	8517	847	9,94%	2

## LISTES CFNT AYANT OBTENU PLUS DE 10% DES SUFFRAGES EXPRIMES

DPT	CONSEIL	SECTION	NBRE SIEGES	INS-CRITS	VOTANTS	% VOTE	EXPRI-MES	CFNT		
								VOIX	%	ELUS
78	MANTE-LA-JOLIE	COMMERCE		10881	2812	26%	2720	274	10,07%	0
69	VILLEFRANCHE/SAONE	COMMERCE		9088	2160	24%	2053	217	10,57%	0
13	SALON DE PROVENCE	INDUSTRIE		2203	714	32%	692	80	11,56%	0
13	SALON DE PROVENCE	COMMERCE		5298	1427	27%	1375	160	11,64%	0

Informations Syndicales Antifascistes (I.S.A.) est édité par la commission syndicale de Ras l'front:  
 Ras l'front commission syndicale BP 87 75561 Part cedex 12  
 Tel / fax: 01 43 73 16 66 imprimé par nos soins